



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF PC03713924U0009M01	Arrêté 18/03/2025 n° URB/2025/015

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 03/02/2025	
Par :	SARL AFLULOC
SIRET :	88847691800014
Représentée :	Monsieur Franck BRUNET
Demeurant à :	Rue des Artisans, ZI les Pins, 37230 LUYNES
Pour :	Modification emprise au sol des hangars.
Sur un terrain sis à	Rue des Artsians, ZI les Pins
Réf cadastrales :	AS341, AS29

référence dossier
N° PC03713924U0009M01

Sdp créée : 4565m²

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

Vu l'arrêté N° DGS/2023/03 du 03 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Eric VERHILLE 3^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire modificatif n° PC03713924U0009M01 est ACCORDÉ.

COMMUNE DE LUVNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 18/03/2023 N° URB/2025/015 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF n° PC03713924U0009M01	

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur Franck BRUNET, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 18/03/2023

Pour le Maire et par délégation
Eric VERHILLE

Adjoint délégué à l'Urbanisme

Information : la Taxe d'Aménagement (TA), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) pourront être demandées dans le cadre de vos travaux.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec

accusé de réception envoyée le : 20/3/25.....

-sa publication sur le site internet de la

Commune le : 20/3/25.....